



## Tarifs de location – Saison 2024

### Nos séjours

- 🚢 **Croisière sans permis** (semaine-s) : départ à 15h et retour à 9h, les vendredis, samedis et lundis.
- 🚢 **Court séjour** en Weekend du vendredi 15h au lundi 9h ou en Mini-semaine du lundi 15h au vendredi 9h.
- 🚢 **Nuitée à quai** : tous les jours sauf le dimanche soir ; embarquement à 16h et débarquement à 10h.
- 🚢 Longs weekends fériés et autres durées disponibles sur demande. Nous contacter pour plus de flexibilité.

### Nos offres permanentes

- 🚢 **Réservation anticipée**  
-5% sur toute nouvelle réservation effectuée avant le 31 décembre 2023 
  - 🚢 **Equipage**  
-5% par bateau pour la réservation de plusieurs bateaux ensemble pour la même base et date de départ
  - 🚢 **Vacances scolaires**  
-10% sur les dates de vacances scolaires, zone A, B et C indiquées sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) 
  - 🚢 **Couple**  
-10% pour 2 personnes à bord seulement (la literie sera fournie pour une seule cabine)
  - 🚢 **Fidélité**  
-5% à partir de votre 2<sup>ème</sup> réservation avec France Fluviale
  - 🚢 **Long séjour**  
-3% pour les locations de 9 à 13 nuits  
-5% pour les locations de deux semaines et plus 
- \* Offres applicables uniquement sur les locations de 5 jours minimum.

### Les prix comprennent

- 🚢 La location du bateau et de ses équipements
- 🚢 L'assurance du bateau
- 🚢 L'assistance technique 7/7 jours
- 🚢 L'initiation technique / à la navigation
- 🚢 Les bouteilles de gaz
- 🚢 La literie et les serviettes

### Les prix ne comprennent pas

- 🚢 Les options (voir liste ci-dessous)
- 🚢 Les suppléments (voir liste ci-dessous)
- 🚢 Les frais bancaires occasionnels
- 🚢 L'Assurance annulation (6% du prix de la location).  
Doit être souscrite au moment de la réservation.

### Les options (à régler à la base le jour du départ)

- 🚢 **Carte fluviale** 40€ (inc. Frais de port Europe, 45€ hors Europe)
- 🚢 **Vélo adulte** 40€ / semaine
- 🚢 **Vélo enfant** 25€ / semaine
- 🚢 **Barbecue** à charbon 25€
- 🚢 **Barbecue** à gaz 40€
- 🚢 **Animaux** 35€
- 🚢 **Parking** fermé 30€ / semaine
- 🚢 **Transfert** de votre voiture ou en taxi (aller simple) 100€ entre les bases de Vermenton & Tannay
- 🚢 **Forfait VIP** – tarif calculé sur mesure selon votre croisière – L'option VIP est valable pour toute croisière et inclue le rachat de caution, le ménage final, le forfait navigation et une réduction de 10%. A régler à la réservation ou le jour du départ. Idéal pour un départ rapide et simplifié.

### Les suppléments

- 🚢 **Aller simple** (si choisi) 150€
- 🚢 **Caution ménage** – 150€ remboursable
- 🚢 **Caution bateau** – 1500€ remboursable
- 🚢 **Rachat de caution** – non remboursable (remplace la caution bateau) entre 10% et 20% de la caution bateau selon la durée de votre location.
- 🚢 **Forfait Navigation**  
Pour le carburant et autres consommables 10€ par heure de navigation, sujet à modification.

*Croisière : Prix de location TTC en Euros par bateau et par semaine.*

Bateau	Capacité	A	B	C	D
		1.04 - 13.04 29.09 – 27.10	14.04 – 20.04 22.09 – 28.09	21.04 – 25.05 15.09 – 21.09	26.05 – 14.09
<b>Nos yachts Linssen</b>					
Linssen 290 AC / 30.9 AC	2/6 personnes	1848	2136	2380	2523
Linssen 33.9 AC	2/6 personnes	1942	2257	2472	2626
Linssen 32 AC	2/6 personnes	2252	2598	2981	3141
Linssen 34.9 AC	4/6 personnes	2310	2714	3002	3285
<b>Nos péniches Euroclassic</b>					
Euroclassic 129	2/5 personnes	1897	2252	2549	2832
Euroclassic 139 Grand Cru	4 personnes	2425	2772	3059	3399
Euroclassic 139	6/8 personnes	2425	2887	3115	3512
Euroclassic 149	8/10 personnes	3234	3580	3852	4192

*Court séjour : Prix de location TTC en Euros par bateau et par weekend / mini-semaine.*

Bateau	Capacité	A	B	C	D
		1.04 - 13.04 29.09 – 27.10	14.04 – 20.04 22.09 – 28.09	21.04 – 25.05 15.09 – 21.09	26.05 – 14.09
<b>Nos yachts Linssen</b>					
Linssen 290 AC / 30.9 AC	2/6 personnes	792 / 1056	915 / 1220	1020 / 1360	1081 / 1442
Linssen 33.9 AC	2/6 personnes	832 / 1110	967 / 1290	1059 / 1413	1125 / 1500
Linssen 32 AC	2/6 personnes	965 / 1287	1113 / 1485	1277 / 1703	1346 / 1795
Linssen 34.9 AC	4/6 personnes	990 / 1320	1163 / 1550	1286 / 1715	1408 / 1877
<b>Nos péniches Euroclassic</b>					
Euroclassic 129	2/5 personnes	813 / 1084	965 / 1287	1092 / 1456	1213 / 1618
Euroclassic 139 Grand Cru	4 personnes	1039 / 1386	1188 / 1584	1311 / 1748	1457 / 1942
Euroclassic 139	6/8 personnes	1039 / 1386	1237 / 1650	1335 / 1780	1505 / 2006
Euroclassic 149	8/10 personnes	1386 / 1848	1534 / 2046	1650 / 2201	1796 / 2395

*Nuitée à quai : Prix de location TTC en Euros par bateau et par nuit.*

Bateau	Capacité	A	B	C	D
		1.04 - 13.04 29.09 – 27.10	14.04 – 20.04 22.09 – 28.09	21.04 – 25.05 15.09 – 21.09	26.05 – 14.09
<b>Nos yachts Linssen</b>					
Linssen 290 AC / 30.9 AC	2/6 personnes	264	305	340	360
Linssen 33.9 AC	2/6 personnes	277	322	353	375
Linssen 32 AC	2/6 personnes	321	371	425	449
Linssen 34.9 AC	4/6 personnes	330	388	429	469
<b>Nos péniches Euroclassic</b>					
Euroclassic 129	2/5 personnes	271	322	364	405
Euroclassic 139 Grand Cru	4 personnes	346	396	437	485
Euroclassic 139	6/8 personnes	346	412	445	502
Euroclassic 149	8/10 personnes	462	511	550	599

Dans un premier temps, merci de nous contacter pour vérifier les disponibilités du bateau, des dates et du trajet de votre choix. Ensuite après avoir posé une option, renvoyez-nous cette fiche de réservation dûment remplie et signée, accompagnée de l'acompte ou du total de la location si votre croisière débute dans moins de 8 semaines. Un acompte de 30% est dû à la réservation et le solde est à régler 8 semaines avant votre départ. Dès la confirmation de votre réservation, nous vous adresserons vos documents de voyage. Si vous l'avez commandé, vous recevrez également la carte fluviale ; Celle-ci regorgeant d'informations pratiques et touristiques, vous permettra de préparer au mieux votre voyage.

France Fluviale, 1 quai du port, 89 270 Vermenton, France / Tel : 03.86.81.54.55 / Email : france-fluviale@orange.fr

### *Votre équipage*

Coordonnées du capitaine : Mme / Mr ..... Date de naissance .....

Adresse .....

Code postale ..... Ville ..... Pays .....

Tel domicile ..... Tel mobile ..... Email .....

Noms et années de naissance de tous les autres membres de l'équipage :

2) ..... 7) .....

3) ..... 8) .....

4) ..... 9) .....

5) ..... 10) .....

6) ..... 11) .....

Nombre d'adultes ..... Nombre d'enfants (2-18 ans) ..... Bébés .....

Nombre de lits doubles ..... Nombre de lits simples ..... (selon modèle et disponibilité)

### *Votre croisière*

Modèle du bateau ..... Dates choisies du ..... au ..... Nombre de nuits x .....

Croisière aller-retour

Croisière aller simple (le sens des croisières en aller simple est confirmée deux semaines avant le départ)

### *Votre règlement*

Prix de location TTC .....€ Acompte 30% .....€ Règlement par carte bancaire (ou chèque, ANCV ou virement bancaire)

N° .....

Supplément aller simple (si choisi) : 150€

Date d'expiration ..... Code .....

Je désire recevoir la carte fluviale 40€ (UE) 45€ Monde

En cochant cette case, j'accepte que le solde soit automatiquement débité sur ma CB à la date due

Total .....€ Solde réglable 8 semaines avant le départ

Signature :

### *Votre signature*

« Je déclare avoir pris connaissance des conditions de location et d'annulation jointes ci-dessous à ce contrat, je les accepte et m'engage à les respecter. »

Date : ..... Signature :

- 1- **RESERVATION.** La brochure intitulée France Fluviale et le nom France Fluviale appartiennent à Burgundy Cruisers SARL demeurant à 1, Quai du Port, 89270, Vermenton, France. Les photos et les dessins de la brochure France Fluviale sont non contractuels. La réservation n'est enregistrée que lorsque Burgundy Cruisers SARL, (la société) a reçu la demande de réservation dûment complétée et signée (valant contrat de location) accompagnée d'un acompte de 30% du montant total de la location. **LE SOLDE DOIT ETRE VERSE 56 JOURS AVANT LE DEPART.** Pour toute modification du locataire de sa croisière après sa réservation, des frais de 25€ seront demandés. Pour tout règlement bancaire en provenance de l'étranger, les frais bancaires occasionnés seront à la charge du locataire. Les remises sont cumulables à hauteur de 15% et valables sur les séjours d'une semaine minimum.
- 2- **DISPONIBILITE.** Il est entendu que le bateau est mis à la disposition du vacancier à la date prévue par le contrat de location. Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (voir condition 6) la Société se trouve dans l'impossibilité de mettre le bateau à la disposition du locataire, à la date prévue, ou de trouver une solution de remplacement acceptable pour le vacancier, la totalité des sommes payées seraient remboursées ; tout dédommagement est limité aux frais de location ; toute réclamation ultérieure serait alors sans objet.
- 3- **DROITS DE BURGUNDY CRUISERS SARL.** La Société se réserve le droit de refuser de remettre le bateau à toute personne qu'elle juge inapte à en prendre la charge. Dans ce cas, tous les paiements concernant la location seraient remboursés et toute responsabilité réciproque de la Société et du vacancier cesserait. La Société se réserve le droit de reprendre possession de son bateau si elle juge la personne inapte. La Société se réserve le droit pour raisons opérationnelles de changer le lieu d'embarquement ou de débarquement, le sens des croisières en aller-simple, de changer une croisière en aller-simple en aller-retour ou vice et versa. Des modifications ne pourront en aucun cas être la cause d'une annulation. La Société remboursera tout supplément payé pour une croisière en aller-simple convertie en croisière aller-retour.
- 4- **ASSURANCE.** Le prix du séjour comprend l'assurance du bateau garantissant le locataire en cas de sinistre des dommages causés au bateau et dégâts matériels et dommages corporels causés à des tiers (responsabilité civile). Les locataires, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile en cas de leur négligence ne sont pas assurés. Il est conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents sur le bateau. La société ne pourra être tenue pour responsable d'aucun accident, ni d'aucune blessure pendant la durée de la location du bateau. Le locataire reste responsable pour l'assurance de son véhicule pendant un déplacement éventuel du véhicule par la Société à la suite d'une demande par le locataire pour un tel déplacement.
- 5- **ANNULLATION.** Si vous étiez contraint d'annuler votre réservation, informez-en immédiatement la Société par lettre recommandée ; la demande d'annulation prend effet à la date de réception du courrier par lettre RAR ; les frais retenus seraient les suivants : -annulation plus de 70 jours avant le départ : 75 euros de frais de dossier, - annulation entre 56 et 70 jours avant le départ : 30 % de la location, -annulation moins de 56 jours avant le départ : 100% de la location. C'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un plan annulation qui a pour objet de garantir le remboursement des frais de location du bateau, sous réserve des termes et conditions de ce plan, à lire très attentivement. Demandez-nous les détails.
- 6- **NAVIGATION.** Le locataire doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale en vigueur ainsi qu'aux instructions dispensées par la Société et les autorités fluviales. Il est interdit de naviguer la nuit, remorquer d'autres bateaux, etc. Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé. La Société décline toute responsabilité en cas de Force Majeure et ne rembourse rien en cas d'interruption, de limitation ou d'impossibilité de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de la fermeture des voies navigables, dont la cause pourrait être une réparation, des inondations, une période de sécheresse, une grève du personnel éclusier ou toute autre cause indépendante de sa volonté. Elle se réserve le droit de rappeler le bateau si les conditions devenaient trop dangereuses. Le locataire doit naviguer en observant le code en vigueur, en respectant la limitation de vitesse, qui est de 8 km/h, et en tenant compte de la présence et du droit des pêcheurs à la ligne. La Société se réserve la possibilité de modifier le lieu de départ ou de retour des bateaux, en cas de tout événement rendant la navigation impossible ou difficile.
- 7- **PANNE.** En cas de panne de bateau, le locataire doit signaler immédiatement la panne à la société par le biais du numéro de téléphone de l'assistance technique qui assure un service de dépannage et s'efforce d'intervenir rapidement pendant les heures normales de travail selon les disponibilités du personnel et du matériel. Aucune plainte ne sera retenue suite à une panne si celle-ci n'a pas été signalée immédiatement à la société. Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 36 heures, la Société s'engage à fournir un bateau de remplacement de leur flotte ou dans le cas où ce n'est pas possible, de rembourser au locataire les sommes versées par celui-ci au prorata du temps de location non accompli. Si la panne résulte d'une négligence du locataire la Société pourra lui en demander réparation et le locataire n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de la jouissance de la location.
- 8- **BIENS DES VACANCIERS.** La société ne pourra être tenue responsable des dommages ou de la perte d'effets personnels des vacanciers (y compris les véhicules même pendant un transfert de véhicule). Toute personne qui circule sur l'aire d'attente et d'embarquement (jetées, appontements, etc.), qu'elles qu'en soient les raisons, sur l'invitation du loueur ou non, le fait à ses propres risques.
- 9- **REMISE ET RETOUR DU BATEAU.** Le bateau est mis à la disposition du locataire après accomplissement des formalités nécessaires. Le bateau doit être rendu à la Société dans l'état où il lui a été confié, à l'heure et au lieu indiqués sur le contrat de location. Le vacancier doit signaler tout vol, perte ou détérioration du matériel. Le loueur se réserve le droit de facturer au conducteur ou au locataire toutes dépenses entraînées par le retard ou l'abandon du bateau pendant la croisière. Lorsqu'un client rend un bateau dans un état impropre à la navigation, le retard subi par le client suivant lui sera remboursé, au prorata du temps perdu, mais au-delà seulement d'une période de 7 heures de navigation perdue.
- 10- **ACCIDENT.** Si votre bateau subit un accident ou des détériorations, seul ou avec d'autres bateaux, endommagement d'autres bateaux ou détériore les voies d'eau, vous devez noter les noms et coordonnées des responsables et occupants des bateaux impliqués dans l'accident, consigner le déroulement de l'accident, les faits et les détails les plus précis, ainsi que la description des dégâts, et le communiquer à la Société le plus rapidement possible. Vous ne devez entreprendre aucune réparation sans l'accord de la Société. Vous êtes responsable et redevable des amendes et factures infligées par les autorités pour les pertes d'eau, les excès de vitesse ou les détériorations des voies d'eau et ouvrages d'art que vous pourriez provoquer.
- 11- **CAUTION.** Une caution bateau et une caution nettoyage vous seront demandées. Elles vous seront restituées, après déduction du forfait de navigation à condition que le bateau et son équipement soient ramenés en bon état, entretenus normalement, non endommagés, à l'heure et au lieu convenus, et propres. Ces cautions représentent le montant de la franchise d'assurance en cas d'accident et servent aussi de couverture pour les frais occasionnés par la casse de matériel ou par le mauvais entretien du bateau durant la croisière et les frais de nettoyage du bateau. La société met à la disposition du vacancier la possibilité d'un rachat de caution bateau calculé à un taux de 10 % pour une semaine, et 15 % à 20 % pour deux semaines et plus, du montant de la caution bateau. (la société se réserve le droit de refuser le rachat de caution).
- 12- **PARKING.** Suivant la disponibilité et selon les bases, vous aurez la possibilité de laisser votre véhicule dans un enclos fermé au prix de 35,00 € la semaine, ou gratuits non fermés et non gardés. Tous les véhicules sont laissés à vos risques et périls.
- 13- **ANIMAUX.** Les animaux sont les bienvenus à bord sous la responsabilité des locataires mais ceux-ci devront se munir de tous les accessoires nécessaires à la vie de leur animal sur le bateau et anticiper la protection du bateau. Nous vous demandons un forfait de 35,00 € par animal par semaine. En raison de la haute qualité des bateaux Linssen, nous regrettons de ne pouvoir accepter vos animaux à bord.
- 14- **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES** Conformément à la loi « informatique et liberté » N° 78-17 du 16 janvier 1978, ainsi qu'au règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) 2016/679 du 26 Avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression de vos données personnelles. Vous avez en outre la possibilité à tout moment de retirer votre consentement à la conservation de vos données personnelles. Nous répondrons à votre demande dans le délai fixé par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

*Burgundy Cruisers SARL, RC Auxerre B 315 361 303 79 B 25, Siret 315 361 303 00029*